

DEMANDE D'INSCRIPTION

**2^{ème} SESSION DES CONCOURS DE RECRUTEMENT DES GREFFIERS DES SERVICES JUDICIAIRES
(CONCOURS EXTERNE ET CONCOURS INTERNE – EPREUVES ECRITES EN MARS/AVRIL 2026)
AU TITRE DE L'ANNEE 2026**

Session des 31 mars et 1^{er} avril 2026

Avertissement

Les pièces justificatives ne seront demandées qu'aux candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites. S'il apparaît, au vu de ces pièces justificatives, que les renseignements fournis sont inexacts, le bénéfice d'une éventuelle nomination sera perdu.

Ecrire très lisiblement et en lettres MAJUSCULES.
Cocher la ou les cases correspondant à votre situation.

Je souhaite m'inscrire au : ☐ **CONCOURS EXTERNE** ou ☐ **CONCOURS INTERNE**

Concours externe :

Epreuve écrite d'admissibilité n°1 : Une note de synthèse à partir de documents se rapportant à des problèmes généraux d'ordre juridique ou administratif permettant d'évaluer l'aptitude du candidat à l'analyse et au raisonnement. Le dossier documentaire ne peut excéder vingt-cinq pages.

Durée : quatre heures ; coefficient 4

Epreuve écrite d'admissibilité n°2 : Deux séries de questions

Première série : deux questions relatives à l'organisation administrative et judiciaire française ;

Et

Deuxième série : le candidat choisit, après communication des sujets composés de plusieurs questions portant, d'une part, sur la procédure civile et prud'homale et, d'autre part, sur la procédure pénale :

- deux questions portant sur la procédure civile et prud'homale ;
- ou deux questions portant sur la procédure pénale ;
- ou une question portant sur la procédure civile et prud'homale et une question portant sur la procédure pénale.

Durée : trois heures ; coefficient 4

Concours interne :

Epreuve écrite d'admissibilité n°1 :

Résolution d'un cas pratique à partir d'un dossier documentaire se rapportant à des problématiques concrètes d'ordre administratif ou juridique. La réponse apportée au cas pratique sera construite sous la forme d'une note structurée qui aura pour objectif de mettre le candidat en situation professionnelle. Le dossier documentaire ne peut excéder vingt-cinq pages.

Durée : quatre heures ; coefficient 4

Epreuve écrite d'admissibilité n°2 : Deux séries de questions

Première série : deux questions relatives à l'organisation administrative et judiciaire française ;

Et

Deuxième série : le candidat choisit, après communication des sujets composés de plusieurs questions portant, d'une part, sur la procédure civile et prud'homale et, d'autre part, sur la procédure pénale :

- deux questions portant sur la procédure civile et prud'homale ;
- ou deux questions portant sur la procédure pénale ;
- ou une question portant sur la procédure civile et prud'homale et une question portant sur la procédure pénale.

Durée : trois heures ; coefficient 4

ÉTAT CIVIL

☐ Monsieur

☐ Madame

Votre nom de naissance : _____

Votre nom d'usage : _____

Votre prénom : _____

Vos autres prénoms (séparés par une virgule) :

Votre date de naissance _____ (JJ/MM/AAAA)

Ville de naissance _____

N° département _____

DOM-COM ou pays étranger _____

NATIONALITÉ

Êtes-vous français actuellement ? ☐ oui ☐ non

Si non, précisez votre nationalité :

Êtes-vous en instance d'acquisition de la nationalité française ? ☐ oui ☐ non

Si vous êtes en instance d'acquisition de la nationalité française, vous pouvez vous inscrire mais vous devrez avoir acquis la nationalité française **au plus tard** à la date de la 1^{ère} épreuve écrite, **soit au mardi 31 mars 2026**.

COORDONNÉES PERSONNELLES

Les courriers du service administratif régional compétent (convocation aux épreuves écrites) et du bureau RHG4 (convocation à l'épreuve orale) seront envoyés à cette adresse.

Votre adresse :

Rue, avenue... : _____

Code postal : _____

Commune : _____

Pays : _____

Vos coordonnées téléphoniques :

Domicile : _____

Travail : _____

Portable : _____

Votre adresse électronique : _____

SITUATION PERSONNELLE

Etes-vous travailleur handicapé ? ☐ oui ☐ non

Souhaitez-vous bénéficier d'un aménagement d'épreuves ? ☐ oui ☐ non

Joindre obligatoirement la requête en aménagement dûment complétée en annexe 6 et signée ainsi que le certificat médical en annexe 6 complété par un médecin agréé par l'administration ou un médecin de service hospitalier, déterminant les conditions particulières d'installation, de temps et/ou d'assistance nécessaires (exemples : tiers temps supplémentaire, sujets en braille ou agrandi, etc.).

Le certificat médical doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves et être adressé au bureau RHG4 **au plus tard le mardi 10 mars 2026**.

SITUATION ADMINISTRATIVE (externe et interne)

Précisez votre situation actuelle :

- ☐ fonctionnaire de l'Etat ☐ titulaire
- ☐ fonctionnaire territorial
- ☐ fonctionnaire hospitalier ☐ non titulaire (contractuel, auxiliaire ou vacataire)
- ☐ militaire
- ☐ autre – précisez :

Si vous êtes fonctionnaire, quelle est la date de votre entrée dans la fonction publique ?

Si vous êtes fonctionnaire, quel est votre grade actuel ?

Si vous êtes non titulaire, quel est votre emploi actuel ?

Dans quelle administration/établissement/juridiction êtes-vous employé(e) ?

Précisez l'adresse de cette administration/établissement/juridiction :

Rue, avenue... : _____

Code postal : _____

Commune : _____

Pays : _____

Attention : les candidats au concours interne doivent obligatoirement faire établir par leur administration un état de leurs services.

L'administration demandera les pièces justificatives aux candidats admissibles et procédera, à l'issue de la publication de la liste des candidats admis, à l'examen des dossiers de candidature.

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

➤ Concours externe

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à évaluer les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète notamment sous forme d'une mise en situation. L'entretien débute par une présentation par le candidat de son parcours et de sa motivation à partir de la fiche de renseignement préalablement remplie par le candidat.

En cas d'admissibilité, la fiche individuelle de renseignement doit être déposée par le candidat sur la plateforme en ligne dédiée via le lien internet figurant sur la convocation de l'épreuve orale, **au plus tard le 1^{er} juin 2026**, date impérative,

En cas d'impossibilité de déposer la fiche individuelle de renseignements sur la plateforme en ligne dédiée, les candidats conservent la possibilité d'envoyer cette fiche par voie postale au plus tard le **1^{er} juin 2026**, date impérative, le cachet de la Poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Ministère de la justice
Direction des services judiciaires
Sous-direction des ressources humaines des greffes
Bureau RHG4 - Pôle des recrutements
13 place Vendôme
75042 Paris cedex 01

➤ **Concours interne**

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier l'expérience professionnelle du candidat, l'aptitude à exercer les fonctions de greffier, ses motivations et ses qualités personnelles.

L'entretien débute par un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé à partir de son dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle sur des questions relatives aux connaissances administratives générales, à son environnement professionnel, aux fonctions exercées ainsi que sur des situations pratiques.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose du dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle (dossier RAEP) constitué par le candidat.

En cas d'admissibilité, ce dossier doit être déposé par le candidat sur la plateforme en ligne dédiée via le lien internet figurant sur la convocation de l'épreuve orale au plus tard le 10 juin 2026 à 17 heures, date impérative. Un exemplaire imprimé devra être remis par le candidat au pôle des recrutements du bureau RHG4 le jour de l'épreuve d'admission.

En cas d'impossibilité de déposer le dossier R.A.E.P. sur la plateforme en ligne dédiée, les candidats conservent la possibilité d'envoyer leur dossier R.A.E.P. par voie postale au plus tard le 10 juin 2026, date impérative, le cachet de la Poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Ministère de la justice
Direction des services judiciaires
Sous-direction des ressources humaines des greffes
Bureau RHG4 - Pôle des recrutements
13 place Vendôme
75042 Paris cedex 01

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Avez-vous suivi une préparation spécifique à ce concours ? ☐ oui ☐ non

Quel est votre diplôme le plus élevé ?

☐ BAC, ...	☐ BEP, CAP, BEPC
☐ BAC +2	☐ Sans diplôme
☐ BAC +3	☐ Dérogation de diplôme (3 enfants)
☐ BAC +4	☐ Autre :
☐ BAC +5 et plus	
☐ Commission de recevabilité (demande d'équivalence)	

CHOIX DU CENTRE D'EXAMEN

Cochez la cour d'appel de votre choix dans le ressort de laquelle vous passerez les épreuves écrites :

- | | |
|---|---|
| ☐ Cour d'appel d'Agen | ☐ Cour d'appel de Metz |
| ☐ Cour d'appel d'Aix-en-Provence | ☐ Cour d'appel de Montpellier |
| ☐ Cour d'appel d'Amiens | ☐ Cour d'appel de Nancy |
| ☐ Cour d'appel d'Angers | ☐ Cour d'appel de Nîmes |
| ☐ Cour d'appel de Basse-Terre | ☐ Cour d'appel de Nouméa |
| ☐ Cour d'appel de Bastia | ☐ Cour d'appel d'Orléans |
| ☐ Cour d'appel de Besançon | ☐ Cour d'appel de Papeete |
| ☐ Cour d'appel de Bordeaux | ☐ Cour d'appel de Paris |
| ☐ Cour d'appel de Bourges | ☐ Cour d'appel de Pau |
| ☐ Cour d'appel de Caen | ☐ Cour d'appel de Poitiers |
| ☐ Cour d'appel de Cayenne | ☐ Cour d'appel de Reims |
| ☐ Cour d'appel de Chambéry | ☐ Cour d'appel de Rennes |
| ☐ Cour d'appel de Colmar | ☐ Cour d'appel de Riom |
| ☐ Cour d'appel de Dijon | ☐ Cour d'appel de Rouen |
| ☐ Cour d'appel de Douai | ☐ Cour d'appel de Saint-Denis de la Réunion |
| ☐ Cour d'appel de Fort-de-France | ☐ Chambre d'appel de Mamoudzou |
| ☐ Cour d'appel de Grenoble | ☐ Cour d'appel de Toulouse |
| ☐ Cour d'appel de Limoges | ☐ Cour d'appel de Versailles |
| ☐ Cour d'appel de Lyon | ☐ Tribunal supérieur d'appel de Saint Pierre et Miquelon |

DÉPÔT DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION

La demande d'inscription dûment complétée doit être adressée **au plus tard le 8 janvier 2026**, le cachet de La Poste faisant foi, à l'adresse suivante :

**Ministère de la justice
Direction des services judiciaires
Sous-direction des ressources humaines des greffes
Bureau RHG4 – Pôle des recrutements
13 Place Vendôme
75042 Paris cedex 01**

Fait à _____, le _____

Signature (obligatoire pour la validité de l'inscription) :